



CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Compte rendu administratif

L'année deux mille dix-huit, le jeudi huit février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT Président.

Etaient présents:

MM. LECLERCQ, Mme VAQUIER (arrivée à 19h45), DEMARCY, FALOISE, DEBEUGNY, Mme DUTHOIT, DELETRE, BABAUT, CAUCHY, Mme BRAUD, Mme JULLIEN, Mme CARTON, Mme GOSSELIN, ANTOINE, Mme GAY, GABREL, Mme SCHWEIG, DINE, BROCHOT, Mme DEFRUIT, BAILLET, PETIT, COMMECY, CHEVIN, PETIT, Mme GALLET, VANDEPITTE, Mme LEROY, Mme LOJTEK, DEHURTEVENT, SAVOIE, DAULT, TRICOT, DEMAISON, DURIER, GERARD, GREVIN, VAN DEN HOVE, GOSSELIN, BRUXELLE, Mme DURAND, CARPENTIER, Mme DUBOIS, DECOTTEGNE, DINOUARD, LAVOISIER, MARTIN.

Sauf :

M DEVAUX donne pouvoir à M LECLERCQ
Mme COFFIGNIEZ donne pouvoir à M CAUCHY
M DELABROYE donne pouvoir à Mme BRAUD
M DELEU donne pouvoir à M BABAUT
M MANTEN donne pouvoir à M DEMAISON
M SALMON donne pouvoir à M CHEVIN
M SIMON donne pouvoir à M CARPENTIER
Mme HUYGHE donne pouvoir à Mme DURAND

Excusé/absent : M LECLERC

La séance est ouverte à 19h.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur LAVOISIER est désigné secrétaire de séance.

Le PV du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité. A la demande de M. LAVOISIER il sera complété en reprenant l'intégralité de la réponse apportée sur la suppression du ramassage en porte à porte des déchets verts et des encombrants, telle qu'elle figurait au DOB, pages 17 et 18.

M. le Président souhaite la bienvenue à Ludovic Baillet, délégué de la commune de Fouilloy, qui remplace Yves Ducrocq, et à Jacky Durier, maire de Pont Noyelle.

1. Communications du Président

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des délégués.

M. le Président attire notamment l'attention sur les modalités de vote.

- Nouvelle composition du conseil

M. le Président rappelle que tous les délégués ont reçu l'arrêté préfectoral modifiant la composition du conseil caommunautaire.

- Communication dans le cadre des décisions du bureau

M. le Président porte à connaissance les décisions prises en séance de Bureau communautaire le 18 janvier 2018. Une note détaillant chacune des décisions a été transmise en annexe de la note de synthèse.

Décision du Bureau du 18 janvier 2018 :

Finances - Constitution d'un groupement de commande de fournitures en papèterie

Finances - Constitution d'un groupement de commandes pour le balayage des voies en agglomération

Finances - Avenant n°1 au marché d'informatisation du réseau de médiathèque

Economie - Changement des 22 points lumineux de l'allée de l'industrie à Corbie

Assainissement - Etude eaux pluviales - Attribution du marché

Assainissement - Demande de subvention DETR

Tourisme - Convention pour la mise à disposition d'un local

Ressources humaines - prolongation de contrat à durée déterminée OT

2. Installation des nouveaux délégués communautaires

Suite aux arrêtés préfectoraux du 12 décembre 2017 portant d'une part, sur l'extension du périmètre de la communauté de communes du Val de Somme à la commune de Pont-Noyelle à compter du 1^{er} janvier 2018, et d'autre part, fixant la représentativité des communes au sein du conseil communautaire, il y a lieu de procéder à l'installation des délégués suivants :

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant
CORBIE	M. Alain BABAUT Mme Isabelle COFFIGNIEZ M. Jean-Baptiste CAUCHY Mme Annick BRAUD M. Jean DELABROYE Mme Martine JULLIEN M. Bernard DELEU Mme Virginie GOSSELIN	Néant

	Mme Sabine CARTON M. Gérard ANTOINE Mme Caroline GAY Mme Christine SCHWEIG M. Ludovic GABREL	
DAOURS	M. Philippe DINE	M. Didier BARDET
FOUILLOY	M. Bernard BROCHOT Mme Claudie DEFRUIT M. Ludovic BAILLET	Néant
GENTELLES	M. Xavier COMMECY	Mme Cécile DUMEIGE
LAMOTTE-WARFUSEE	M. Frédéric DEHURTEVENT	M. Hubert DAMIS
MARCELCAVE	M. Alain SAVOIE M. Romaric DAULT	Néant
MERICOURT L'ABBE	M. Christian DEBLANGIE	M. Philippe TRICOT
PONT-NOYELLE	M. Jacky DURIER	M. Jean-Marc EECKHOUTTE
RIBEMONT SUR ANCRE	M. Henri GÉRARD	M. Emmanuel DÉPARIS
VECQUEMONT	M. Jean-Louis BRUXELLE	M. Jean-Luc LOGIEST
WARLOY BAILLON	M. Frédéric MARTIN	M. Philippe D'HALLUIN

3. Commissions d'études - désignation des membres

Le conseil de communauté a mis en place les commissions d'études lors de sa séance du 17 avril 2014.

Suite à la modification de la composition du conseil, il y a lieu de procéder à une nouvelle représentativité des communes au sein des commissions. Chaque délégué est libre de se retirer d'une commission ou au contraire de s'y intégrer.

M. le Président rappelle quelques principes d'organisation :

- Chaque commission est présidée par un vice-président.
- Le vote pour désigner les membres peut être effectué à main levée ou à bulletin secret selon le choix des délégués.
- Les commissions sont constituées de 12 à 14 membres afin d'en assurer une bonne gestion et organisation.
- Le président est président de droit de toutes les commissions.
- Le vice-président assure la présidence de sa commission.
- Un délégué communautaire peut participer à 2 commissions voire 3 commissions.

M. le Président présente la composition des commissions, une par une, pour permettre à chacun d'éventuels mouvements et inscriptions.

Commission Economique :

Zones d'activités économiques : aménagement, entretien, gestion et promotion.

Aides au développement économique.

Mme SCHWEIG et MM GERARD et DEMARCY souhaitent intégrer la commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-président : Patrick SIMON

Membres : Alain SAVOIE,
Eric LAVOISIER,
Didier DEMAISON,
Caroline GAY,
Jean-Louis BRUXELLE,
Claudie DEFRUIT,
Patrick PETIT,
Denis DEMARCY,
Christine SCHWEIG,
Henri GERARD.

Commission Stratégie/Planification/Communication :

Site internet, bulletins, manifestations, aménagement numérique du territoire, mutualisation, évolutions statutaires.

M. LAVOISIER souhaite quitter cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : Denis DEMARCY

Membres : Romaric DAULT,
Stéphane CHEVIN,
Patricia DUBOIS,
Bernadette GALLET,
Ludovic GABREL,
Sabine CARTON,
Claudie DEFRUIT,
Jean-Baptiste CAUCHY,
François DEBEUGNY,
Geneviève LOJTEK,
Annick BRAUD.

Personnalités compétentes : Cécile DUMEIGE, Emmanuel DEPARIS, Odile DERYCKE, Philippe D'HALLUIN.

Commission Administration Générale et Finances :

Organismes extérieurs, Pays, ADUGA, MEF, AMEVA, Budgets, Compte Administratif, dépenses, recettes.

MM LAVOISIER et DEBEUGNY souhaitent intégrer cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : Henri GERARD

Membres : Romaric DAULT,
Stéphane CHEVIN,
Martine JULLIEN,
Lucien SALMON,
Claudie DEFRUIT,
Geneviève LOJTEK,
Christian DEBLANGIE,
Jean-François DEVAUX,
Eric LAVOISIER,
François DEBEUGNY.

Commission Travaux :

Voirie, bâtiments et équipements intercommunaux (aire d'accueil, gendarmeries, centre administratif intercommunal, espaces verts...). PLUVIAL.

M. BRUXELLE souhaite intégrer cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : Frédéric DEHURTEVENT

Membres : Romaric DAULT,
Didier DINOUART,
Didier DEMAISON,
Jean DELABROYE,
Michel VANDEPITTE,
Jean-Luc DELÉTRÉ,
Johan LECLERC,
Maxime CORNET,
Philippe GOSSELIN,
Bernard BROCHOT,
Marie-Josée VAQUIER,
Jean-Louis BRUXELLE.

Personnalité compétente : Philippe TRICOT.

Commission Aménagement Espace/Habitat/Urbanisme :

P.L.H, SCOT, PLUi, droit du sol

M. LAVOISIER souhaite intégrer cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : Jean-Louis GREVIN

Membres : Romaric DAULT,
Didier DEMAISON,
Benoît DECOTTEGNE,
Ludovic GABREL,
Bernard DELEU,
Michel VANDEPITTE,
Daniel VAN-DEN-HOVE,
Philippe GOSSELIN,
Jean-Louis BRUXELLE,
Patrick PETIT,
Bernard BROCHOT,
Philippe DINE,
Marie-Josée VAQUIER,
Jean-Luc FALOISE,
Eric LAVOISIER.

Commission Environnement :

Environnement, Développement durable : déchets ménagers, traitement, collecte sélective, déchetterie, points d'apport volontaire, tarification incitative.

GEMAPI.

M. BAILLET souhaite intégrer cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : Alain SAVOIE

Membres : Didier DINOUART,
Xavier COMMECY,

Ludovic GABREL,
Jean DELABROYE,
Johan LECLERC,
Maxime CORNET,
Sabine CARTON,
Brigitte LEROY,
Frédéric MARTIN,
Ludovic BAILLET.

Personnalités compétentes : Didier BARDET, Hubert DAMIS.

Commission Assainissement Collectif, non collectif :

Stations d'épuration, réseaux d'assainissement collectif, installation non collectif, rapport annuel du délégataire.

M. DURIER souhaite intégrer cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : Jean-Louis BRUXELLE

Membres : Alain SAVOIE,
Xavier COMMECY,
Bernard DELEU,
Maxime CORNET,
Brigitte LEROY,
Bernard BROCHOT,
Patrick PETIT,
Jacky DURIER.

Personnalité compétente : Hubert DAMIS.

Commission Culture :

Médiathèque, action culturelle.

Mmes SCHWEIG et DUTHOIT souhaitent intégrer cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : Geneviève LOJTEK

Membres : Stéphane CHEVIN,
Pierre CARPENTIER,
Ludovic GABREL,
Denis DEMARCY,
Isabelle COFFIGNIEZ,
Gérald ANTOINE,
Henri GERARD,
Christine SCHWEIG,
Claudie DUTHOIT.

Personnalités compétentes : Marie LEFEVRE, Cécile DUMEIGE, Serge RONDOT.

Commission Scolaire/Equipement sportif :

Collèges, transports scolaires, équipements sportifs, gymnases, stades, piscine.

Mme DUBOIS et M. CAUCHY souhaitent intégrer cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : François DEBEUGNY

Membres : Stéphane CHEVIN,
Xavier COMMECY,
Pascale HUYGHE,
Ludovic GABREL,
Gérald ANTOINE,
Christian DEBLANGIE,
Jean-Baptiste CAUCHY,
Patricia DUBOIS.

Personnalités compétentes : Marie LEFEVRE, Emmanuel DEPARIS.

Commission Tourisme :

Office de tourisme, Taxe de séjour, accueil, information, promotion et développement touristique.

Mme DUTHOIT et M. ANTOINE souhaitent intégrer cette commission qui se compose désormais comme suit :

Vice-Président : Stéphane CHEVIN

Membres : Brigitte DURAND,
Ludovic GABREL,
Jean DELABROYE,
Denis DEMARCY,
Daniel VAN-DEN-HOVE,
Virginie GOSSELIN,
Isabelle COFFIGNIEZ,
Jean-Baptiste CAUCHY,
Annick BRAUD,
Claudie DUTHOIT,
Gérald ANTOINE.

Personnalités compétentes : Marie LEFEVRE, Odile DERYCKE, Serge RONDOT, Philippe D'HALLUIN

Le vote a lieu à main levée.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte la nouvelle composition des commissions.

4. Commission d'appel d'offres - Désignation des membres titulaires et des suppléants
--

Suite à la modification de la composition des délégués communautaires, il y a lieu de compléter la commission d'appel d'offres et de désigner 2 délégués suppléants. MM LAVOISIER et GABREL sont candidats.

Composition de la commission : le Président (Membre de droit), 5 délégués titulaires, 5 délégués suppléants.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte la composition de la commission d'appel d'offres telle présentée ci-dessous :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Patrick SIMON	Frédéric DEHURTEVENT
Henri GERARD	Jean DELABROYE
Jean-Louis BRUXELLE	Eric LAVOISIER
François DEBEUGNY	Romarc DAULT
Didier DEMAISON	Ludovic GABREL

5. Commission de concession - Désignation des membres titulaires et suppléants

Une commission de délégation de service public « dite loi Sapin » avait été désignée en 2014 pour statuer sur les différents contrats de délégation de service public.

Depuis la réforme des marchés publics de 2016, les délégations de service public font parties des contrats de concession, pour lesquels une commission de concession doit être mise en place.

Cette commission est présidée de droit par le Président et est constituée de 5 titulaires et de 5 suppléants.

A l'unanimité, le conseil de communauté désigne les délégués titulaires et suppléants de la commission de concession :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick SIMON	Frédéric DEHURTEVENT
Henri GERARD	Jean DELABROYE
Jean-Louis BRUXELLE	Eric LAVOISIER
François DEBEUGNY	Romarc DAULT
Didier DEMAISON	Ludovic GABREL

6. Commission locale d'évaluation de transfert des charges - Désignation des membres

Suite à l'intégration de la commune de Pont-Noyelle, il y a lieu de modifier la composition de la commission locale d'évaluation de transfert des charges, où l'ensemble des Maires des communes membres sont désignés.

La commission est dorénavant composée des 33 communes de la communauté de communes. Assistent à cette réunion, le Trésorier de Corbie et le Directeur Général de la communauté de communes.

A l'unanimité, le conseil de communauté décide d'intégrer la commune de Pont-Noyelle dans cette commission locale d'évaluation de transfert des charges.

7. Commission territorialisation - Désignation des membres

Suite à l'intégration de la commune de Pont-Noyelle, il y a lieu de modifier la composition de la commission territorialisation pour mener à bien la gestion de l'enveloppe territoriale qui sera dorénavant composée :

- des 33 Maires de la communauté de communes du Val de Somme ;
- des 6 Conseillers départementaux représentant les cantons de Boves, Bray sur Somme et Corbie ;
- de la Direction Générale des Services de la communauté de communes et du service développement territorial du Conseil départemental, chargés d'assurer le fonctionnement de cette commission, et de suivre mensuellement la consommation des crédits.

Cette commission locale d'examen est coprésidée par le Président de la communauté de communes et les 6 Conseillers départementaux représentant les cantons concernés.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide d'intégrer la commune de Pont-Noyelle dans cette commission.

8. Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Désignation des membres

Suite à la modification de l'assemblée communautaire, il y a lieu de modifier la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

Présidée par le Président de la communauté de communes, la commission comprend les représentants de la commission Travaux et représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Le conseil de communauté valide, à l'unanimité, les membres de cette commission.

9. Tourisme - Modification du conseil d'exploitation de la régie « OT Val de Somme »

M. Franck FAUQUET siégeait au conseil d'exploitation de l'Office de tourisme du Val de Somme en qualité de membre titulaire du collège issu de la société civile en lien avec le tourisme. Suite à son décès, il y lieu de le remplacer.

Mme Mélanie GAUTHIER, pharmacienne à Corbie et Présidente de l'association « Shop'in Corbie » a été contactée et a accepté de prendre place au sein du collège issu de la société civile en lien avec le tourisme en remplacement de M. Franck FAUQUET.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 15 novembre 2017,

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- désigne Mme Mélanie GAUTHIER membre titulaire du collège issu de la société civile

- au sein du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme du Val de Somme.
- complète le tableau ci-dessous pour le collège issu du conseil de communauté (titulaires et suppléants) :

Titulaires :

Mme BRAUD souhaite quitter son poste de suppléante et devenir titulaire. M. GERARD souhaite être titulaire.

Collège issu du conseil de communauté :

- 1- M. Stéphane CHEVIN (VP C CVS, Maire Le Hamel)
- 2- M. Jean DELABROYE (Adjoint au Maire, Corbie)
- 3- M. Denis DEMARCY (VP C CVS, Maire Bonnay,)
- 4- Mme Brigitte DURAND (Adjointe au Maire, Villers-Bretonneux)
- 5- M. Ludovic GABREL (Conseiller municipal, Corbie)
- 6- Mme Annick BRAUD (Adjointe au Maire, Corbie)
- 7- M. GERARD Henri (VP C CVS, Maire de Ribemont sur Ancre)

Collège issu de la société civile en lien avec le tourisme :

- 8- Mme Florence HEBDA (chambres d'hôtes, Casa à Vecquemont, ancienne administratrice OTSI)
- 9- Mme Isabelle LECOMTE (magasin produits du terroir à Ribemont-sur-Ancre, ancienne administratrice OTSI)
- 10- Mme Mélanie GAUTHIER (pharmacie Gauthier Corbie, Présidente « Shop'in Corbie »)
- 11- M. Francis LEBON (hôtellerie de plein air, Camping puits tournants, Sailly le Sec, ancien administrateur OTSI)
- 12- M. Christian LAVALLARD (ancien administrateur OTSI)

Suppléants :

Mme BRAUD étant devenue titulaire, 3 postes de suppléants sont à pourvoir. Mmes CARTON et GALLET, ainsi que M. ANTOINE sont candidats.

Collège issu du Conseil de communauté :

- 13- M. Daniel VAN DEN HOVE (Maire de Vaire sous Corbie)
- 14- Mme Virginie GOSSELIN (Conseillère municipale de Corbie)
- 15- M. Romaric DAULT (Conseiller municipal de Marcelcave)
- 16- Mme Brigitte LEROY (Maire de Lahoussoye)
- 17- Mme Bernadette GALLET (Maire de Heilly)
- 18- Mme Sabine CARTON (Conseillère municipale de Corbie)
- 19- M. Gérard ANTOINE (Adjoint au maire de Corbie)

Collège issu de la société civile en lien avec le tourisme :

- 20- M. Fabrice FERNANDEZ (hôtel/restaurant, Auberge fleurie à Heilly)
- 21- M. Pierre DELATTRE (association Diabolo, gîte de groupes à Saillly le Sec)
- 22- M. Jacky LESTIENNE (association cyclotourisme du Val de Somme, Foulloy)
- 23- Mme Laetitia LESOBRE (meublé de tourisme, l'atelier campagne à Bresle)
- 24- M. Alain LANGLET (Boulangerie Langlet Corbie)

Personnalités compétentes : Marie LEFEVRE, Serge RONDOT, Odile DERYCKE, Philippe D'HALLUIN.

10. Délégation au Président et au Bureau communautaire - Ajustement

Lors du conseil de communauté du 6 mai 2014, le conseil a délégué un certain nombre d'attributions au président et au bureau communautaire.

Afin de suivre l'évolution du code des marchés publics, le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier le seuil maximum des marchés conclus selon l'article 28 et 35, et ainsi le porter à 221 000 € HT au lieu de 209 000 € HT.

11. Culture - Acquisition du site de la filature Hourdequin pour le projet de médiathèque à Ribemont sur Ancre

Par courrier en date du 18 janvier 2018, M. DEMAISON demande au Président « *un temps d'audition lors du prochain Conseil Communautaire du 8 février 2018 en début de séance pour faire réponse et mettre au point certains détails évoqués par M. Henri Gérard lors du dernier Conseil Communautaire* ».

L'intervention de M. DEMAISON figure en annexe du présent compte rendu.

M. DEHURTEVENT a également sollicité un temps de parole auprès du Président.

L'intervention de M. DEHURTEVENT figure en annexe du présent compte rendu.

M. le Président souhaite que l'historique du dossier soit présenté à l'ensemble des délégués.

Dans le cadre de la mise en réseau de la lecture publique en Val de Somme et suite au débat engagé à l'occasion de la réalisation de la médiathèque intercommunal à Ribemont sur Ancre, Lucie DESWEL, responsable de la médiathèque, rappelle les principales décisions prises par la communauté de communes en la matière :

Réseau Lecture publique en Val de Somme Historique

2002

Étude Menighetti sur l'établissement d'un schéma directeur culturel (lecture publique ; enseignement musical ; diffusion cinématographique) et la définition d'une politique culturelle intercommunale :

- 4 bibliothèques à l'époque : Corbie, Daours, Marcelcave, Villers-Bretonneux marquées par une **inadaptation des locaux par rapport aux missions de lecture publique**.
- Plusieurs (nombre soumis à fluctuation selon les sources) bibliothèque-relais au sens de la Bibliothèque départementale de la Somme.

2003

Conseil communautaire du 02/07/2003 :

- ▶▶ **Décide à l'unanimité (42 voix)** de s'inscrire dans le dispositif des « médiathèques Ruches » initié par le Ministre de la Culture M. AILLAGON ; de prendre en compte les préconisations de l'État (personnel + surface + horaires d'ouverture + budget d'acquisition) ; de solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région, du Département et du FEDER.

2005

Étude Koval :

- Porte seulement sur la programmation de la médiathèque et pas sur le réseau dans son entier. Il est juste fait mention des bibliothèques municipales avec commentaire : « confusion école-bibliothèque », « informatisation à prévoir », « espace insuffisant ».
- 3 scénarios sont en lice :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Population (nb hab.)	7 200 hab.	9 800 hab.	13 000 hab.
Surface (SHON = surface hors œuvre nette)	655 m ²	892 m ²	1 183 m ²
Personnel	4 agents	5 agents	6 agents
Nb total de docts	22 370	30 800	40 300
Tutelle	Commune de Corbie > Médiathèque municipale	CCVDS > Médiathèque intercommunale	CCVDS > Médiathèque intercommunale
Coût estimé investissement	1 828 061,50 €	2 432 323,60 €	3 175 723,90 €
Coût estimé fonctionnement	140 252,56 €	188 480,37 €	211 550,42 €

2006

Conseil communautaire du 23/03/2006 :

- **Définit** l'intérêt communautaire sur le projet de réalisation d'une médiathèque dans l'enclos à Corbie [55 présents] ➔ Les statuts de la CCVDS intègrent le volet culturel.

Conseil communautaire du 18/10/2006 :

- **Adopte** le projet de médiathèque ruche présenté par le cabinet Koval pour une « **tête de réseau** » de 892 m².
- L'ensemble [...] tient compte « d'une interactivité avec les autres communes dotées de bibliothèques mais aussi avec celles ne bénéficiant d'aucun équipement. Il s'agit à la fois de favoriser le déplacement de la population vers la tête de réseau mais aussi d'apporter un service amélioré à toutes les populations de la communauté de communes. » (termes exacts de la délibération).
- Pas de transfert de charges ; Corbie participe à 25% aux frais de fonctionnement de la médiathèque. « Cette participation est fixée en fonction du nombre d'habitants de la commune de Corbie par rapport à la population totale de la Communauté de communes » (termes exacts de la délibération).

(52 voix pour et 1 voix contre)

2007

Conseil communautaire du 20/11/2007 :

- **Décide** de retenir le projet de Béal & Blanckaert (**45 voix pour, 1 voix pour le projet de l'équipe LAN architecture et 7 abstentions**).

2008

Conseil communautaire du 26/06/2008 :

- **Accepte** à l'unanimité (**53 présents**) l'acquisition à l'euro symbolique [...] d'une superficie de 3 245 m² auprès de la ville de Corbie pour la réalisation de la médiathèque.

2009

Conseil communautaire du 08/07/2009 :

- **Décide** de créer un poste de bibliothécaire (catégorie A) pour assurer la direction de la médiathèque et de solliciter la DRAC pour bénéficier des subventions liées à cette embauche (60% année 1, 50% année 2, et 40% année 3).

Conseil communautaire du 10/12/2009 :

- **Autorise** le Président à recruter 3 adjoints du patrimoine (catégorie C) pour assurer le fonctionnement de la médiathèque et inscrit les dépenses au BP 2010.

2011

- Ouverture au public de la médiathèque du Val de Somme à Corbie ; inauguration en présence de Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture
- Solde financier de l'opération :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE à la charge de la CCVDS
3 138 907,62 €	1 859 599,44 €	1 279 308,18 €

2012

Refonte de l'équipe de la médiathèque avec les prises de fonctions de Nathalie JOLY (01/07/12), de Gwennaëlle MASSART (01/08/12) et de Lucie DESWEL (01/09/12).

2013

30/01/2013 : 1^{er} COTECH (comité de techniciens) à l'initiative de Lucie DESWEL. Réunions trimestrielles avec les bibliothécaires bénévoles et salariés du Val de Somme sur le principe de l'échange d'informations, le partage de bonnes pratiques, la préparation de projets communs et/ou concertés, l'entraide, etc. **Un COTECH tous les 3 mois depuis cette date.**

28/11/2013 : **voyage d'étude** dans les réseaux voisins de Bocage-Hallue et du Val de Nièvre par les membres de la Commission culture et du COTECH (bibliothécaires bénévoles et salariés du Val de Somme)

2014

CCVDS, DRAC et Département reparlent de réseau. Les échanges sont ardues.

- La MIVDS à Corbie ne suffit pas pour la population totale de l'intercommunalité.
- Les financeurs ne financeront que des BM1 (4 critères à respecter impérativement : surface, personnel, budget d'acquisition et horaires d'ouverture). Seule BM1 dans le VDS : la médiathèque intercommunale à Corbie...
- Si la CCVDS n'achève pas le réseau, elle devra rembourser les aides reçues pour la construction de la MIVDS à Corbie (détail ci-après).

SUBVENTIONS	DRAC (État)	FRAPP (Région)	Conseil Général	TOTAL
Construction	534 843,00 €	608 750,00 €	592 535,00 €	1 736 128,00 €
Mobilier	62 562,44 €		37 705,00 €	100 267,44 €
Informatique	11 704,00 €		11 500,00 €	23 204,00 €
TOTAL	609 109,44 €	608 750,00 €	641 740,00 €	1 859 599,44 €

2015

Bureau communautaire du 19/02/15 :

- Lucie DESWEL présente 3 scénarios de réseau.
- *Le Président est favorable à l'implantation de deux médiathèques intercommunales sur le territoire intercommunal et se déclare prêt à en assurer le fonctionnement. Il reste très réservé sur les charges de personnel [...] et se montre favorable à une étude d'opportunité portant sur les sites pressentis d'implantation (superficie, coût au m², fonctionnement).*

26/08/2015 : Étude de pré-programmation par Emergences-Sud / COPIL ¹n°1 → prise de contact et formalisation des enjeux.

- Développement de la fréquentation des bibliothèques.
- Élargissement des publics (ados-adultes, seniors, publics éloignés de la culture...)
- Équité territoriale (amélioration de l'accès à un service qualifié de lecture publique sur tout le territoire).
- Aménagement du territoire : structuration globale à l'échelle communautaire avec prise en compte de spécificités locales.

Mme BERTHOMIEU note qu'en Picardie, il y a un éparpillement de petits lieux et que ça n'est pas nécessairement la réponse pertinente à apporter : il y a une **taille critique** pour mettre en œuvre un projet intéressant (nécessitant des espaces, des

¹ **COPIL** = membres du bureau communautaire + membres de la commission culture + représentant des institutions susceptibles de subventionner les projets de lecture publique (État, Région et Département).

compétences...). Interrogation sur la capacité des petites communes à mettre en place des services performants, à dégager un budget d'acquisition...

22/09/2015 : Étude de pré-programmation par Emergences-Sud / COPIL n°2 → validation des sites d'implantation (Warloy Baillon est abandonné au profit de l'entité Ribemont / Méricourt au nord ; Villers-Bretonneux au sud)

29/09/2015 : 1^{er} « office » partagé : les bibliothécaires salariés et bénévoles sont invités à la présentation des nouveautés éditoriales commentées par le libraire titulaire du marché (**un office tous les deux mois depuis cette date**).

Bureau du 30/09/15 :

- **pose** les trois grands principes suivants :
 1. l'implantation de deux médiathèques sur les territoires de Villers-Bretonneux et Ribemont sur Ancre ;
 - 1) la disparition des petites bibliothèques et la nécessité de travailler par secteur ;
 - 2) la communauté de communes assure l'investissement et quant au fonctionnement, il demande au bureau d'études d'étudier deux scénarii : une participation financière communale a minima et une prise en charge intercommunale maximale.

02/11/2015 : Étude de pré-programmation par Emergences-Sud / COPIL n°3 → validation phase 3 de l'étude c'est-à-dire pré-programmation et chiffrages. Quelques extraits des discussions :

- La gratuité de l'adhésion à la médiathèque apparaît comme une étape nécessaire dans la mise en réseau.
- Mme Berthomieu (DRAC) indique que les élus doivent s'interroger sur la pertinence des scénarios mais aussi sur leur calendrier et leur faisabilité. A cet égard, le scénario 2 lui paraît devoir être envisagé après le scénario 1. Elle met en garde contre la dissémination des « petits lieux » dans de trop nombreuses communes qui ne pourront être assumées et ouvertes suffisamment par les communes et qui ne sont pas attractifs pour les usagers.
- La question du transport ne peut remplacer celle de l'implantation d'équipements structurants et ce serait un « leurre » que de croire à cette substitution possible. Il faut donc envisager la mobilité des publics (et même aider à cette mobilité, cf. acquisition d'un bus ?) mais également **mailler** un minimum le territoire.
- Un intérêt est exprimé en faveur du développement du service de **portage** de documents à domicile voire d'actions hors les murs et de médiation. Ces services permettraient de venir compléter judicieusement le maillage des équipements « médiathèques ».

Scénarios proposés :

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
- 3 médiathèques structurantes (Corbie + Nord + Sud)	- 3 médiathèques structurantes (Corbie + Nord + Sud) - 5 bibliothèques	- 2 médiathèques structurantes (Corbie + Villers-Bretonneux)

		municipales requalifiées en BM1 ²	
Personnel	12 agents	12 agents	12 agents
Tutelle	CCVDS > Médiathèque intercommunale	CCVDS > Médiathèque intercommunale	CCVDS > Médiathèque intercommunale
Coût total HT (bâtiment, informatique, mobilier, collection)	4 038 000 €	5 160 000 €	3 269 000 €
Reste à charge CCVDS	1 295 000 €	1 188 000 €	1 048 000 €
Investissement à la charge des communes		Pour les communes •Sailly Laurette : 207 000 € •Marcelcave : 80 000 € •Daours : 156 000 € •Lamotte Warfusée : 28 000 € •Warloy Baillon : 156 000 €	
Coût estimé fonctionnement TTC / an	493 000 €	572 000 €	478 000 €
Fonctionnement à la charge des communes		Pour les communes •Sailly Laurette : 8 000 € •Marcelcave : 14 000 € •Daours : 8 000 € •Lamotte Warfusée : 8 000 € •Warloy Baillon : 20 000 €	

12/11/2015 : **voyage d'étude dans le Pas-de-Calais** à la médiathèque L'Estaminet de Grenay et dans le réseau Opale-Sud (médiathèques de Berck et Rang-du-Fliers) avec la Commission culture et le COTECH.

² BM1 = 4 critères à respecter : 2€/habitants en budget d'acquisition des documents ; 12h/semaine minimum en ouverture au public ; 1 agent de cat. B de la filière culturelle par tranche de 5 000 hab. et 1 agent de cat. C par tranche de 2 000 hab. ; local réservé à usage de bibliothèque selon 0,07m²/hab.

25/11/2015 : Commission culture. Les trois scénarios sont présentés. La Commission exprime une préférence pour le scénario 1 avec possibilité de mettre en œuvre ultérieurement le scénario 2.

03/12/2015 : le Bureau communautaire étudie le PV de la Commission culture et opte également pour le scénario 1.

10/12/2015 : le Bureau communautaire spécialement dédié à la lecture publique approuve le scénario 1.

Conseil du 17/12/2015 :

- **Accepte** de modifier les tarifs en vigueur à la médiathèque intercommunale en proposant les services [...] gratuitement.
- **Valide** la modification des quotas de prêt ainsi que la durée des prêts [...].
- **Valide** la suppression de la régie de la médiathèque à compter du 01/01/2016.

2016

Conseil du 04/02/16 :

- **Décide** de retenir le scénario 1 qui prévoit la mise en place d'un réseau de lecture publique autour de 3 médiathèques structurantes à l'échelle du territoire et ce, sur la période de 2016 à 2020 (adopté avec **53 voix pour**, 1 voix contre et 4 abstentions).

Conseil du 22/06/16 :

- **Autorise** le Président à signer le Contrat Territoire Lecture avec la DRAC au nom de la CCVDS.
- **Valide** (une nouvelle fois) le détail du scénario 1 (**adopté à l'unanimité par 58 présents**) (la délibération du 04/02/16 devait être complétée pour la demande de subvention à l'État).

La CCVDS confie 2 missions à Emergences Sud : la programmation des 3 MIVDS et la rédaction du PSC (Projet scientifique, culturel, éducatif et social) pour le réseau dans son ensemble à horizon 2020.

COPIL du 11/10/2016 : Présentation des conclusions d'Emergences Sud pour programmation des 3 MIVDS (Aménagements à Corbie et réhabilitation à Ribemont/Ancre et à Villers-Bretonneux) et PSC :

- Intérêt de l'aménagement des terrasses de la MIVDS à Corbie.
- Bien anticiper les recrutements avant l'ouverture des médiathèques.
- Interrogation sur l'opportunité de maintenir le bâtiment actuel et de ne pas repartir sur de la déconstruction/reconstruction.
- Discussion sur les liens entre médiathèque et espace mémoire : avancée distincte des deux projets, bâtiments, calendrier, etc.

21/10/2016 : signature du CTL Contrat Territoire Lecture, dispositif d'aide méthodologique et financière de l'État. Le contrat est signé pour 3 ans avec 20 000 € minimum d'aide par an

	2016	2017	2018
Montant versé par l'État au titre du CTL	25 000 €	30 000 €	?

Commission du 25/10/2016 : La Commission culture approuve la programmation des 3 MIVDS et le PSC tel que proposé par Emergences Sud.

M. PELLETIER, Directeur général des services, poursuit l'exposé de l'historique en présentant les faits marquants de 2017 :

2017

Bureau du 19/01/2017 :

- **valide** le projet scientifique, culturel, éducatif et social du réseau de lecture publique.

Commission du 21/09/17 :

- Elaboration du Manifeste de la lecture publique en VDS c'est-à-dire définition des priorités partagées élus/techniciens pour les 5 ans à venir à partir du PSC rédigé par Emergences Sud.

Bureau du 09/11/17 :

- Parti pris d'aménagement du cabinet d'architecte Bureau Face B.

11/12/2017 : COPIL n°1 dans le cadre du CTL³ Détail du travail réalisé sur la thématique petite enfance au sein de la médiathèque et sur le territoire en partenariat avec les assistantes maternelles (lecture et tout-petits) ainsi que sur le réseau.

Relevé des dépenses déjà faites sur le site de Ribemont sur Ancre courant 2017 : 63 345 € (dont coût du diagnostic pollution 17 844 € TTC).

27/11/2017 : Investissement immobilier et mobilier de la médiathèque intercommunale à Ribemont sur Ancre au niveau APS (Avant-Projet Sommaire) 1 300 000 HT € hors VRD (coût VRD 150 000 €). Assiette d'éligibilité pour les financeurs : 40% DRAC et 30% Région Hauts-de-France (910 000 €).

15/01/2017 : Conclusions du diagnostic pollution

Emprise médiathèque : 3 960 € (évacuation de 15 m³ de remblai) en classe ISDND.

Reste du site/cave : Évacuation de 468 tonnes de matériaux et traitement : 50 000 € à 120 000 € (1 m de sol à excaver).

A la demande du Président, l'avis de la Commission Culture a été sollicité le 17 janvier sur 2 questions :

- 1) Etes-vous favorable à l'acquisition de l'ancienne filature HOURDEQUIN aux conditions proposées par la commune de Ribemont sur Ancre soit 87 500 €uros ?

³ CTL : Contrat Territoire Lecture (dispositif d'aide de l'Etat)

2) Si non :

- a. Souhaitez-vous que le montant soit diminué ou soit porté à l'euro symbolique ?
- b. Ou : Souhaitez-vous acquérir seulement l'assiette nécessaire à l'emprise de la future médiathèque et à quelle condition ?

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Henri GERARD) sur le principe d'acquérir l'ancienne filature HOURDEQUIN aux conditions exprimées par la commune de Ribemont.

Le bureau s'est prononcé le 18 janvier 2018 sur le même questionnaire et a émis un avis favorable (8 pour, 5 contre, et 1 abstention) sur le principe d'acquérir l'ancienne filature HOURDEQUIN de 3 463 m² pour 87 500 € hors frais.

M. le Président demande à ce que chacun s'exprime sur le sujet.

M. GERARD demande la parole. Son intervention figure en annexe de ce compte rendu.

Mme LOJTEK et M. DEMARCY s'expriment également sur le sujet de la lecture publique. Leur intervention est également reprise en annexe.

M. MARTIN se déclare surpris d'entendre que la commune de Warloy Baillon a été abandonnée car orientée vers le Pays du Coquelicot. Il pense que sa commune avait toute sa légitimité pour représenter les communes du Nord et qu'elle avait toutes les capacités d'accueil. Mme LOJTEK rappelle qu'à l'époque la commune n'avait pas de local à proposer.

M. MARTIN regrette qu'à l'heure du PLUi la commune de Ribemont est favorisée du fait de la présence d'une gare et que les habitants ont la possibilité de se déplacer.

M. DEMAISON constate qu'en 2020 il y aura 3 médiathèques dans un rayon de 13km autour de sa commune, et que le Département devrait plutôt réfléchir à un meilleur maillage du territoire.

M. CHEVIN pense que ce projet va dans le sens de la réhabilitation des friches industrielles voulu par le PLUi.

M. LAVOISIER s'interroge sur le coût de la médiathèque de Ribemont sur Ancre, et regrette que le terrain ne soit pas cédé à l'euro symbolique car cet équipement profitera avant tout aux habitants de Ribemont sur Ancre.

M. le Président rappelle que pour la construction d'équipements implantés à Corbie, la commune a donné le foncier et s'est ensuite acquitté pendant plusieurs années d'une participation aux frais de fonctionnement pour la piscine, la médiathèque, les gymnases.

Il précise que pour être conforme aux engagements du PLUi, cette friche industrielle va pouvoir être dépolluée après acquisition.

Il souligne par ailleurs qu'à partir de 2019 toute création de poste de catégorie B sera financée à 70% par la DRAC.

M. LECLERCQ souligne qu'Aubigny a également donné le terrain à l'euro symbolique pour la construction du stade intercommunal de football.

M. CHEVIN indique que la construction du Cob (complexe omnisport bretonvillois) avait au départ été portée par la Communauté de Communes avant d'être laissée à la Commune en contrepartie du versement d'un fonds de concours.

M. DEMAISON demande ce que comprennent les 4 038 000 € annoncés dans le scénario 1, car il ne retrouve pas les mêmes chiffres dans le DOB.

M. PELLETIER précise que ce montant comprend la construction de deux nouvelles médiathèques et le réaménagement intérieur de la médiathèque du Val de Somme (scénario approuvé par le conseil du 4 février 2016).

M. GERARD regrette que le DOB ait été examiné sans évoquer la construction de la médiathèque de Ribemont sur Ancre. Il souligne que l'acquisition de la friche représente 0.9% du budget d'investissement de la Communauté de Communes.

M. DEHURTEVENT rappelle qu'il faudra ensuite assumer les coûts de fonctionnement de ces trois médiathèques.

M. le Président reconnaît qu'il était nécessaire de faire toutes ces mises au point et d'en discuter. Il appelle à faire preuve de solidarité. Il souhaite que le vote de ce jour ne porte que sur le projet de médiathèque, sans que soit intégré pour le moment d'éventuels espaces archéologique et/ou de mémoire.

A la demande de plus de 18 délégués, le vote a lieu à bulletin secret.

Le Président pose dans un premier temps la question suivante :

- 1) Êtes-vous favorable à l'acquisition de la filature HOURDEQUIN implantée à Ribemont sur ancre aux conditions proposées par la commune d'accueil soit 87 500 € ?

Par 34 voix « pour », 19 voix « contre » et 2 votes « blanc », le conseil de communauté donne son accord pour l'acquisition du bâtiment au prix de 87 500 €.

M. le Président indique que les textes lus ce jour par différents élus seront joints en annexe de ce compte rendu. Pour les conseils suivants, s'agissant d'un compte rendu administratif, les débats ne seront mentionnés que dans les grandes lignes et ne pourront faire l'objet d'observations si une intervention n'y est pas retranscrite mot pour mot.

12. Vœu

A la demande M. LAVOISIER, un document est distribué à l'ensemble des membres présents :

«

08/02/2018

M. le député Leclabart

Actuellement la communauté de communes du Val de Somme est composée de 65 délégués. Suite à l'intégration de la commune de Pont Noyelle, un accord local exceptionnel donné par la préfecture en 2014, ne peut être reconduit que par une baisse substantielle de conseillers.

Lors du conseil communautaire du Val de Somme du 14 décembre 2017, il a été proposé à l'assemblée de suivre la procédure de droit commun décrite par l'article L.5211-6-1 du code

général des collectivités territoriales. La quasi-unanimité des conseillers communautaires (sauf 2 abstentions et 2 contre) du Val de Somme s'est prononcée contre la suppression de 9 délégués.

Malgré ce vote, la Préfecture impose l'application de la procédure citée ci-dessus, rendant l'avis du conseil communautaire inutile.

A l'heure où nous constatons une abstention croissante lors de chaque élection, un mépris et une méfiance à l'égard des élus, un éloignement de l'intérêt du citoyen pour les institutions, comment peut-on justifier la diminution du nombre d'élus, qui sont des membres bénévoles impliqués dans leur commune et leur intercommunalité?

En conséquence, les petites communes ne sont plus guère représentées que par leur maire.

A l'heure où les compétences des communes sont continuellement transférées aux Communautés de communes, comment ces communes peuvent-elles être représentées dignement ?

M. le député, vous siégez dans la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, défendre l'intérêt du bon fonctionnement démocratique de notre territoire est primordial et relève de vos prérogatives.

Le conseil communautaire du Val de Somme »

M. LAVOISIER explique que ce vœu est adressé à M. LECLABART, député de la circonscription, pour attirer son attention en sa qualité de législateur sur les effets de l'article L5211-6-1 du CGCT imposant la réduction du nombre de délégués, alors que l'Assemblée avait voté contre à une très large majorité.

A l'unanimité, le conseil de communauté vote en faveur de ce vœu.

La séance est levée à 21h30.

Monsieur le Président remercie les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié.

 *Le Président,*

A. BABAUT

Annexe 1 au compte rendu administratif du conseil du 8 février 2018

Intervention de M. DEMAISON

Chers collègues et amis,

J'ai demandé au président un droit de réponse suite aux propos d'Henry lors du dernier conseil du 14 DECEMBRE 2017 à mon encounter.

Je me dois, Henry, après réflexion, de te répondre pour mettre au point certains détails mais surtout remettre les choses à leur place afin de ne laisser planer aucun doute sur tes remarques à mon égard.

Je pense que tu as tenu ces propos parce que :

-soit tu es choqué par la lettre de Thierry Mainten, ou par le pouvoir qu'il m'a donné : entre parenthèses, je te signale que ce n'était pas la première fois que j'avais son pouvoir et à l'époque tu n'as rien trouvé à redire,

- soit contrairement à ce que tu dis, c'est ton égo qui en a pris un coup,

Ou alors, et c'est plus grave, suite au refus de 4 membres du bureau et à mes propos en début de séance qui se rapprochent de leur position, tu refuses une idée contradictoire à la tienne.

« Didier la culture !! » as-tu martelé : au passage, tu renvoies cette dernière au niveau du macadam du vice président de la voirie, quand tu dis à Frédéric qu'il n'y a pas que le macadam et comme par hasard lui, Bernadette, Jean Louis Grévin, et Jean Louis Bruxelles ont voté contre le projet des médiathèques de Villers-Bretonneux et Ribemont en réunion de bureau le 9 novembre 2017.

Je pense, pour bien les connaître, pouvoir affirmer qu'ils sont contre le projet de médiathèques dans les conditions qui ont été choisies mais pas contre la culture.

Tu as cité Geneviève et Lucie comme si ceux qui ne pensent pas comme toi ne respectaient pas leur investissement et leur travail.

En ce qui me concerne, je n'ai laissé planer aucune ombre sur ma position, suite à tes propos et j'ai pris l'initiative d'avoir une discussion avec elles ainsi que tout le personnel de la médiathèque de Corbie.

A mes yeux, on a encore le droit d'avoir un avis différent tout en respectant ceux qui ne pensent pas comme vous.

« La culture Didier !! » as-tu dit, Henry : je te signale, toujours entre parenthèses, que j'ai réalisé une exposition sur l'histoire d'une ambulance durant la guerre 14- 18, mise en place par les propres moyens de la commune de Morcourt. Cette exposition a été primée et exposée au musée de la Coupole dans le cadre de la grande collecte, qui je vous le rappelle été faite à l'échelle européenne.

De cette exposition un livre sera publié en mars 2018, j'ai réservé un exemplaire pour la médiathèque de Corbie, rassure-toi Henry.

J'espère que dans ces mots « Didier la culture !!! » tu n'as pas voulu

intellectualiser le débat en pensant que, nous, dans nos campagnes nous pourrions en manquer.

Mais dans nos campagnes de Baizieux à Henencourt en passant par Breles, Franvillers, Chipilly, Lamotte, Warloy et j'en passe...Rassurez- vous : « deux intellectuels assis iront moins loin qu'un con qui marche » comme disait Michel Audiard, célèbre parolier du cinéma français.

Alors, Henry, la culture : OUI mais avec des moyen proportionnels à notre budget d'aujourd'hui mais surtout avec une très grande vigilance sur le fonctionnement qui va pénaliser très lourdement nos successeurs.

N'ayons pas les yeux plus grands que le ventre mon cher Henry

Ne construisons pas une autoroute là où une simple départementale suffit.

Nous sommes bien partis, au fil des années qui passent, pour alourdir les charges de façon inquiétante : le village entreprises avec un coût réel de fonctionnement non connu comme par exemple le nettoyage, plus la création d'un emploi, plus le risque de location hasardeuse.

Je vous signale que rien que le nettoyage de la médiathèque de Corbie nous coute 50 000 euros par an.

Bien que je ne veuille pas remettre en cause le formidable travail qui est effectué avec la diffusion de très bons spectacles et surtout une très bonne communication dans le centre Adhalard : qui sait, dans cette salle, quelle est notre contribution pour le fonctionnement de ce centre ?

Nous allons multiplier par trois ces dépenses sans prendre en compte les charges fixes risquant ainsi de pénaliser dans l'avenir ce qui existe déjà.

Notre capacité d'autofinancement est passée en 3 ans de 2 500 000 à 600 000 euros.

Nous sommes prêts à investir 4 000 000 euros pour la réalisation de deux médiathèques, alors que celle de Corbie n'est ouverte que 22 heures par semaine et est très loin de tourner à plein régime.

On a voulu nous vendre une usine d'occasion sans que personne d'entre vous ne l'aie jamais vue, même en photo : quel est celle ou celui qui d'entre vous qui achèterait une maison ou une voiture ancienne sans l'avoir vue ?

Bien que le problème ne soit pas là,
Même pour l'euro symbolique, à mes yeux, le projet global reste trop lourd mais surtout inutile.

Alors, Henri, je ne veux être ni optimiste, surtout pas pessimistes mais réaliste tout simplement, en espérant que le débat que nous allons avoir sera constructif pour améliorer l'accès à la culture au sein de l'intercommunalité sans pour cela construire la pyramide du Louvre.

Il est possible de développer et d'améliorer l'existant mais à mes yeux ce ne sont pas les enfants qui doivent aller vers la culture mais la culture vers eux.

Leur temps de scolarisation ne doit pas être diminué par des heures de bus supplémentaires.

Pour finir sur une note humoristique et au vu du descriptif de la médiathèque ribemontoise, je cite : « Le site s'organise tel un projet urbain avec sa place, sa rue, ses stationnements. La halle centrale s'ouvre sur sa façade sud au droit de son point d'inflexion . Le parvis bas s'ouvre sur la rue et accueille les usagers dans un espace à l'abri de la voiture. Le parvis haut, lui, offre à la médiathèque un espace public occupé en partie par la végétation et se transformant en ruelle piétonne menant au plateau des écuries, en arrière du site....etc etc etc !!

Si Versailles m'était conté !!

Annexe 2 au compte rendu administratif du conseil du 8 février 2018

Intervention de M. DEHURTEVENT

Introduction (Cf. diapo 1) :

Bonjour à toutes et à tous,

Je me dois aujourd'hui de répondre aux propos d'Henri, qui n'a pas voulu mettre son allocution sur le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2017.

Je vais vous parler de moi et de ma Commune.

Comme nous ne sommes pas des « diseux » mais des « faiseurs », nous communiquons très peu dans la presse et autres documents. Mais, la Commune est riche d'activités. Je vous invite à vous rendre sur le site de la Commune : «www.lamottewarfusee.fr » où vous y retrouverez l'allocution de ce soir.

Originaire de « Warfusée-Abancourt », en 1974, j'ai connu l'une des premières fusions de Communes en France. La Commune s'appelle dorénavant « Lamotte-Warfusée ».

J'ai suivi mes études dans l'école communale de Lamotte. A l'époque, le bibliobus passait régulièrement pour faire parvenir des livres à chaque enfant.

Ensuite, j'ai poursuivi ma scolarité sur Amiens, pour finir mon cursus à l'école de commerce. C'est là d'ailleurs, que j'ai appris à réaliser des « études » en écoutant la question des clients mais surtout la réponse qu'ils souhaitent avoir. Ensuite, il suffisait de broder autour de ces propos pour établir un magnifique dossier.

J'ai aussi réalisé mon stage de fin d'études, toutefois, je n'ai pas rédigé mon rapport pour faire plaisir à mon maître de stage, mais plutôt pour donner mon œil extérieur aux dirigeants de l'entreprise qui m'avaient accueilli. Après ce stage, mes patrons m'ont dit : « Tu es le seul à dire aussi bien les bonnes choses que les dysfonctionnements. Nous souhaiterions t'embaucher. ». J'ai répondu « Oui, mais seulement à mi temps. ». En effet, mon frère étant malade et handicapé, je travaillais avec mes parents sur l'exploitation et l'entreprise pour les aider dans cette situation douloureuse.

Cependant, ce handicap me permet aujourd'hui, de mieux comprendre les difficultés sur notre territoire pour les personnes à mobilité réduite. Je vous invite d'ailleurs, à vous mettre à la place d'une maman avec une poussette pour se déplacer dans nos Communes, Communes que je connais bien puisque j'ai réalisé pendant de nombreuses années les fauchages d'herbe sur la voirie communautaire.

A partir de là, mes patrons m'ont envoyé réaliser des missions dans de nombreux pays du monde :

- *La Russie, 1^{ère} dans la lecture pendant que la France passe de la 27^{ème} place à la 34^{ème},*
- *L'Egypte, là où les enfants démarient les betteraves à la main au lieu d'aller à l'école et les femmes qui déchargent les camions d'engrais sous l'œil des hommes qui les surveillent,*
- *L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les Etats Unis, le Canada, etc.*

Célibataire à l'époque, ces missions étaient très faciles à faire et surtout très enrichissantes. Tous ces déplacements m'ont permis d'apprécier de reprendre l'avion pour revenir en France et me rendre compte de ce que je ne souhaite pas pour les français.

Les années s'écoulaient et je me marie, reprends l'exploitation, mon garçon naît, mon papa décède, je suis élu Maire et ma fille naît. Des événements heureux et malheureux, mais c'est la vie.

A la tête de la mairie, d'hier à aujourd'hui et avec l'appui de mon Conseil municipal, je suis fier des actions faites pour notre Commune : des actions pour préserver le patrimoine, l'éducation et la culture.

1. Premier dossier, un devoir de mémoire : L'église Saint-Pierre : (cf. diapo 2)

Elle a été reconstruite en 1929 par l'architecte Teisseire avec des vitraux du verrier réputé Grubber.

Au cours de mon 1^{er} mandat, après de nombreuses négociations avec les services de la DRAC, le chantier de restauration est mis en place en 2013.

Coût des travaux 900 000 €, 0 € de la Communauté de Communes du Val de Somme. Avant et après travaux, petit retour en image. (cf. diapo 3 à 13)

Ces travaux furent le premier chantier en France de remise en état de bâtiments en béton d'après guerre. D'ailleurs, des ateliers de suivis ont été mis en place par l'Architecte Nationale des bâtiments de France. Nous avons ce devoir de mémoire envers les personnes qui se sont battues pour défendre notre pays.

2. Deuxième dossier, l'éducation : les écoles : Cf. diapo 14

Le Conseil et moi-même, avons entrepris la remise en état des trois classes de la Commune, afin d'accueillir les enfants dans un cadre propice à l'apprentissage du savoir :

- *La mise en place d'un TBI (tableau blanc interactif) : nous étions à l'époque la 3^{ème} Commune dans le département à en être équipée et subventionnée. Cf. diapo 15*
- *Les travaux dans la classe de Maternelle et de CP : notre Conseil a porté une attention particulière au respect de l'environnement par l'isolation des classes et un éclairage LED adapté. Avant et après travaux, petit retour en image. Cf. diapo 16 à 32*

Lors de la réforme des rythmes scolaires, j'ai préféré privilégier l'effort financier par l'intermédiaire de la médiathèque plutôt que la mise en place de TAP. D'ailleurs, pour la plupart de vos Communes, ces TAP sont abandonnés aujourd'hui.

3. Troisième chantier : l'accès à la culture : Médiathèque Cf. diapo 33

Lors de la visite de Geneviève et Madame Bellemaire à la bibliothèque de Lamotte dans la cadre de l'inventaire, un constat a été fait : notre bibliothèque méritait un désherbage et des agrandissements.

Je remercie d'ailleurs Geneviève pour sa franchise lors de ce rendez-vous qui a été à l'initiative de notre décision de remettre au goût du jour la bibliothèque de Lamotte-Warfusée.

Nous avons mis en place une première phase de travaux avec l'aide de bénévoles et de l'association VAL qui gère la médiathèque aujourd'hui.

La médiathèque municipale naissait sous le nom de « Croq'Pages ».

Une deuxième phase a eu lieu pour son agrandissement. *Avant et après travaux, petit retour en image. Cf. diapo 34 à 44*

Cf. diapo 45 En effet, rapidement, les lieux sont devenus trop petits. Le conseil municipal des jeunes, l'association « VAL » et l'association « La Maisonnée » ont effectué différents travaux. Cf. diapo 46

L'association « La Maisonnée » est un élément essentiel aujourd'hui dans la réalisation de nos projets à moindre coût et de plus avec un caractère social (par les personnes qui y travaillent).

Les actions de la médiathèque d'hier à aujourd'hui se multiplient. D'ailleurs, la reconnaissance est unanime... cf. diapo 47 à 51

La première inauguration a eu lieu en présence de Monsieur GEST, à l'époque député de notre circonscription, qui a soutenu notre projet.

Coût pour la Communauté de Communes : 0 € et aucun livre ou très peu, puisque la fourniture des livres aux bibliothèques communales engendrerait la remise en cause des subventions dans le réseau lecture.

Plus de 4500 ouvrages ont été recouverts et étiquetés pour moins de 1000 €.

Dans le même temps, en Communauté de Communes, la question sur le développement du réseau lecture a été posée. J'ai émis un avis négatif et suivi par solidarité. Après deux ans, je sais pourquoi j'ai voté contre, parce que la proximité est indispensable.

Je tiens à souligner qu'aujourd'hui les classes viennent de façon hebdomadaire à la médiathèque « Croq'pages » avec les enseignants.

Des animations sont mises en place par l'association VAL et l'aide précieuse de Geneviève et Lucie par la décentralisation des séances « Bébés lecteurs ». Cf. diapo 52

De plus, la médiathèque est devenue un lieu de rencontre à caractère social où des personnes compétentes, seules, viennent pour accueillir les enfants et faire des petits groupes pour être plus à l'écoute des enfants.

Cf. diapo 53 à 55 Des soirées jeux de société sont organisées avec petite collation. Lors de la soirée jeux d'avril 2016, l'anniversaire des 5 ans de la médiathèque du Val de Somme (prévu le même jour) a été annulé. Seulement 4 inscrits, sur 28 000 personnes. A Lamotte, cette soirée jeux a compté 10 personnes sur 700 habitants.

La médiathèque organise également des cours d'informatique etc.

Par la proximité, les enfants peuvent venir seul chercher des livres, jouer au babyfoot avec d'autres enfants au lieu d'être sur la Nintendo.

Le coût d'investissement a été de 20 000 € en matériaux, financé par la Commune, l'association VAL et une partie de mon indemnité d'élue que je ne prends pas, c'est-à-dire environ 4 000 €/an. J'ai demandé que cette indemnité serve pour les écoles et la médiathèque.

Et encore une fois, coût pour la Communauté de Communes : 0 €

Deuxième inauguration, Messieurs Gest et Alain Babaut sont venus.

Ce n'est pas un château mais de petites initiatives qui permettent d'éviter l'isolement de tout âge.

Avec du recul, je constate l'instauration d'un bon climat dans la Commune qui a permis de baisser considérablement la délinquance.

Cette proximité permet de donner à tous les enfants l'accès à la lecture et la culture.

Le rythme de vie des parents et leur bonne volonté ne permet pas de consacrer plus de temps malheureusement aux enfants. La lecture quotidienne pour un enfant est essentielle.

Tous les soirs, mes enfants lisent des livres avec nous.

~~Ce système n'est pas encore parfait. L'accompagnement par le personnel de la médiathèque du Val de Somme, permettrait d'homogénéiser la communication et~~

Ce système n'est pas encore parfait. L'accompagnement par le personnel de la médiathèque du Val de Somme, permettrait d'homogénéiser la communication et l'utilisation de cet outil. C'est en mutualisant les moyens et les outils que nous pourrions optimiser ceux-ci.

C'est pourquoi aujourd'hui je demande de revoir ce dossier qui a commencé en 2002.

Il faudrait mettre en place des animateurs communautaires dans les classes de toutes les écoles de la Communauté de Communes, pour éviter les déplacements en bus (qui peuvent s'avérer dangereux) et garder la médiathèque du Val de Somme située à Corbie, comme point central.

Comme mon enseignante de maternelle de Lamotte me l'expliquait récemment, les enfants passent trop de temps en bus au lieu de faire de l'apprentissage.

Il suffit de revenir aux bases de l'éducation en l'adaptant à la technologie d'aujourd'hui.

J'ai entendu que j'avais de la chance que cela réussisse, mais dans la vie on récolte ce que l'on sème !

Annexe 3 au compte rendu administratif du conseil du 8 février 2018

Intervention de M. GERARD

Propos tenus en réponse à Monsieur Didier Demaison.

Tout d'abord, je n'ai pas souhaité que mes propos tenus à l'issue du débat d'orientation budgétaire soient diffusés à la suite du courrier de Mr Thierry Manten, puisque ce n'était pas en soi une réponse au Maire de Sailly le Sec, ex vice Président aux Finances.

J'avais cru comprendre que le sujet de ce soir était clairement exprimé pour être l'achat par la Communauté de Communes de la filature Hourdequin, je m'aperçois que tu remets en cause non seulement cette acquisition, mais l'investissement dans son entier de la médiathèque ou des médiathèques nord et sud.

Quant aux attaques très personnelles à mon égard, et s'agissant de mon égo, je te répondrai qu'arrivé à un certain âge, l'égo fond aussi vite que la masse musculaire.

J'avais en tant que Président de l'Association des Maires et Elus du Val de Somme , invité tous les Maires du territoire, de manière à pouvoir m'exprimer avec plus de facilités sur ce sujet, étant dans ma commune , interdit brutalement que j' aie été de m'exprimer lors du bureau communautaire du 8 novembre dernier.

Certains Maires ou Délégués n'ont pas hésité à m'appeler pour comprendre ma proposition, d'autres se sont déplacés pour comprendre également et visiter le site.

S'agissant de tes allégations sur les m3 de bitume ou de mètre linéaire d'assainissement, les exemples sont là juste en terme de quotité d'investissement, tout en portant valeur, comme j'ai pu le dire à Jean Louis Bruxelles présent ce soir là à ces deux compétences.

Le choix de Ribemont sur Ancre comme demain de Villers Bretonneux est la résultante d'un travail engagé depuis 2002 et des propositions du cabinet Emergence Sud en charge de l'étude réseau lecture publique. Il est aussi la conséquence des deals à observer au regard des subventions obtenues pour la médiathèque intercommunale à Corbie.

Concernant la hauteur d'investissement de ces deux prochaines médiathèques, je fais partie comme l'a rappelé Frédéric Pelletier, notre Directeur Général , de la commission d'architecture, au titre de Maire de la Commune, en compagnie de Geneviève Lojtek, Vice Présidente à la culture, de Frédéric Pelletier, et de Lucie Deswel et collaborateurs et j'ai rappelé souvent dans ces rdv de travail le souci que j'avais de minimiser certaines dépenses, tout en comprenant toutefois et connaissant les exigences de la DRAC, et de Mme Berthomieu sur les besoins à observer.

Une commune n'a pas vocation à être propriétaire d'une usine. L'engagement de Ribemont sur Ancre en la matière répondait à sa bonne volonté et son engagement à sauver de l'emploi : 40 personnes dont 38 de la

commune, et s'agissant d'une entreprise familiale, de 22 maisons intégrées dans l'actif de l'usine ; 22 maisons en location aux employés ou retraités de l'usine.

C'est vrai qu'à l'époque, le conseil municipal et moi-même aurions pu nous mettre la tête dans le sable et laisser passer l'orage ;

Cette liquidation m'a été annoncée 3 jours après mon installation à la Mairie le 20 juin 1995 par Monsieur Alain GEST , Député , conseiller Général et cousin par alliance de l'industriel.

Nous avons ouvert une cellule d'assistance à reclassement et de soutien à transaction des maisons d'habitation.

Maire et conseillers municipaux nouvellement élus, nous avons recherché un repreneur : chose faite le 1^{er} octobre 1995.

A charge pour la commune de reprendre les bâtiments et de les adapter à la reprise d'activités.

2 prêts d'une valeur de 2 700 000 francs ont été contractés à cet effet par notre petite commune.

Une aide FEDER et du Conseil Général à hauteur de 66 %.

Reste à charge pour la commune 900 000 Frs, répartis pour faciliter les équilibres sur le budget annexe Usine et sur le budget principal.(aujourd'hui, l'emprunt principal sur la commune alourdissant toujours la dette en capital).

Depuis la décision actée d'une médiathèque à Ribemont sur Ancre, j'ai stoppé toute négociation du bien immobilier. Depuis le 31 décembre 2017, j'ai mis fin aux baux de location, locations nous permettant juste d'assurer les taxes foncières, assurances et maintenance des bâtiments.

Si nous avions eu en 2013, 2014 ou 2015 un Architecte des Bâtiments de France aussi compréhensible et ouvert à la concertation que Mr Antoine Paoletti, nous ne serions pas là ce soir pour discuter de ce sujet car le bien serait vendu à des investisseurs pour une toute autre affectation.

Le bien est estimé par notre négociateur commercial, comme par France Domaine à 180 000 €.

En concertation avec le Président, le vice Président Patrick Simon et Frédéric Pelletier, j'ai fait la proposition suivante :

La commune, heureuse de voir la réalisation d'une médiathèque à Ribemont, se propose de faire fi par un manque à gagner de 53 % de la valeur vénale du bien, soit 92500 €.

La Communauté de Communes apportant sa contribution à l'acquisition du bien à hauteur de 47%, soit 87500 €. (pour 3463 m2).

(Sans les commentaires apportés lors de la soirée)

Henri GERARD
Délégué communautaire
Maire de Ribemont sur Ancre
Le 8 / 02 / 2018

Annexe 4 au compte rendu administratif du conseil du 8 février 2018

Intervention de Mme LOJTEK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2018

A la construction de la médiathèque de Corbie, il avait été décidé par souci **d'égalité, de solidarité, et d'intérêt général**, que le reste du territoire ne serait pas oublié et que la mise en réseau aurait lieu dans un 2eme temps.

Ce moment est enfin arrivé et il serait dommage de laisser passer cette opportunité.

Lorsqu'il s'agit de culture, il ne faut **pas raisonner en terme de rentabilité**.

La culture est un élément indispensable pour le développement de l'esprit, pour l'intégration dans notre société, pour l'avenir de nos enfants et ces **richesses là ne sont pas quantifiables**.

Toutefois Etat, techniciens et élus nous sommes **tous vigilants sur le coût** du projet.

Au vu de ces constatations, les membres de la Commission culture se sont prononcés à l'**unanimité** pour la poursuite de cet investissement, rejoints à la **majorité** par les membres du Bureau

Il est vrai que l'exemple **de Lamotte-Warfusée** est une réussite, mais il se situe à **l'échelle communale** et n'est pas transposable dans toutes les communes, faute de **bénévoles**.

J'ose espérer que vous aurez à cœur d'offrir à vos enfants un équipement de proximité à l'image de la médiathèque de Corbie.

Un équipement du xxième siècle, fortement subventionné par l'Etat

tant en investissement qu'en fonctionnement pendant 3 à 5 ans.

2017

2194 inscrits

dont 1944 habitants de la CCVS et 250 extérieurs,
pour un total de 57 communes.

Non compris les lecteurs de passage.

Les chiffres seront plus précis avec l'arrivée du RFID.

62 363 documents empruntés

2009 participants aux animations

(1542 à la médiathèque et 467 en décentralisé).

3529 élèves ont participé aux voyages lecture depuis 4 ans, soit une moyenne annuelle de 880 élèves.

Annexe 5 au compte rendu administratif du conseil du 8 février 2018

Intervention de M. DEMARCY

INTERVENTION CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 février 2018

Denis Demarcy

Mon activité de correspondant au Courrier Picard m'amène à parcourir le territoire et j'ai pu apprécier le travail de Frédéric Dehurtevent dans sa bibliothèque à Lamotte-Warfusée et celui de Didier Demaison au niveau culturel notamment avec le travail sur le centenaire et les ambulances à Morcourt. Je les félicite. Mais ce sont des initiatives locales exemplaires non transférables aux autres communes car on ne trouvera pas partout des bénévoles passionnés et des maires aussi investis dans la culture.

Ce débat sur la médiathèque de Ribemont-sur-Ancre me rappelle une anecdote. Il y a un peu plus de 15 ans alors que j'étais secrétaire de mairie-instituteur, Michel Sellier maire de Bonnay était venu me trouver au bureau de la mairie avant le débat sur la nouvelle piscine.

« Denis, m'avait-il dit, les travaux de la piscine me semblent bien élevés ! Que pensez-vous de la construction d'une piscine intercommunale ? »

Je lui avais répondu qu'à Bonnay on n'avait ni gymnase, ni piste d'athlétisme, ni terrain de sport extérieur et que la piscine représentait pour beaucoup d'enfants le seul complexe sportif où ils pouvaient pratiquer une discipline dans les meilleures conditions. Et l'hiver c'est souvent la seule séance hebdomadaire d'EPS.

Et aujourd'hui nous nous montrons fiers que chaque année des centaines d'enfants du territoire apprennent à nager, prennent plaisir aux sports aquatiques. Fallait-il dire « cet équipement est trop cher pour nous ? »

Pour les bibliothèques de réseau je répondrai la même chose. Quels sont les seuls lieux culturels de notre territoire qui assurent des permanences, des expositions, des prêts de documents, des

spectacles, des animations, des formations et créent du lien entre les générations ? Quels sont les lieux culturels du territoire où les jeunes peuvent venir seuls avec leur carte exercer leur droit à la culture ?

On nous parle d'illettrisme. On nous dit « les enfants ne lisent plus. » Faut-il attendre que l'Etat vienne déposer sur notre territoire des centres culturels ? Faut-il attendre que département vienne nous offrir des médiathèques et centres culturels clés en main ? On peut attendre longtemps. Pendant ce temps les territoires autour de nous ont déjà commencé ce travail pour leurs enfants. Nous devons avoir des ambitions pour nos jeunes.

Alors oui nous avons besoin d'ambition pour la culture. Nous devons continuer à mailler , à aménager le territoire, personne ne le fera pour nous. Bien sûr certains coûts peuvent nous sembler importants mais c'est malheureusement le prix à payer quand on travaille avec l'Etat pour obtenir les aides financières. Bien sûr j'aurai préféré que l'on applique l'euro symbolique pour la friche de la filature HOURDEQUIN. Mais tout n'est pas toujours possible. Ce qui est vrai dans une commune ne l'est pas dans une autre. Et là nous venons installer un équipement sur le sol d'une petite commune. En commission nous débattons, nous faisons avancer les dossiers il faut faire des compromis pour les faire avancer. Et je voudrais en tant que membre de la commission culture souligner l'énorme travail de la commission et en particulier de Geneviève Lojtek, vice-présidente à la culture et de l'équipe de la médiathèque.

Cette nouvelle médiathèque orientée vers le nord de la com de com aura pour mission d'animer culturellement les villages de cette zone. Toute la population de tout le Val de Somme a droit à la culture.